



AVIS PUBLIC

Calendrier des séances ordinaires 2025

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné par la soussignée, que le **calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025** a été adoptée à la séance ordinaire du 2 décembre 2024.

Adoption du calendrier des séances ordinaires 2025.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution abroge la résolution numéro 212-11-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque

IL EST RÉSOLU :

QUE les séances débiteront à 19h30 à la salle municipale située au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **l'année 2025** :

- Lundi le 13 janvier à 19h30
- Lundi le 3 février à 19h30
- Lundi le 3 mars à 19h30
- Lundi le 7 avril à 19h30
- Lundi le 5 mai à 19h30
- Lundi le 2 juin à 19h30
- Lundi le 7 juillet à 19h30
- Lundi le 4 août à 19h30
- Mardi le 2 septembre à 19h30
- Mercredi le 1^{er} octobre à 19h30
- Mardi le 11 novembre à 19h30
- Lundi le 1 décembre à 19h30

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

Donné à Saint-Guillaume, ce 4 décembre 2024

Anny Boisjoli

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Guillaume, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 4^e jour du mois de décembre 2024, entre 8 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de décembre 2024.

Anny Boisjoli

Directrice générale et greffière-trésorière